



Encaissement acompte

Par Joannawal

Bonjour

Ma mère âgée a fait venir chez elle il y a huit jours un artisan pour l'installation d'une caméra de surveillance. Il est parti après lui avoir fait signer un devis pour la caméra mais aussi pour le remplacement de roulettes pour ses fenêtres coulissantes. Il est parti avec un chèque d'acompte de 1000 euros qu'il a encaissé sur le champ. Cet acompte représente 40% du montant global du devis.

Il devait revenir avec des techniciens pour prendre des mesures et commander la fabrication de marchandises sur mesure.

Il n'est pas encore passé le faire et prétend qu'il n'a plus besoin de passer prendre des mesures et peut fournir désormais des roulettes standard.

Ma mère flaire l'escroquerie puisque le devis qu'elle a signé portait sur des produits fabriqués sur mesure.

Il est possible que le travail soit satisfaisant au final mais elle a perdu toute confiance dans l'artisan. Le droit de rétractation court toujours mais le remboursement du chèque serait synonyme de démarches compliquées et conflictuelles.

Je lui conseille de faire passer une autre entreprise pour avoir un deuxième devis. Et de désormais exiger de régler par virement bancaire après départ des artisans. Cependant le devis signé mentionne que le solde sera réglé par chèque remis aux poseurs.

Qu'en pensez-vous ?

Merci pour vos conseils.

Par Moidu60

Bonjour,

Rien d'illégal a priori, le risque, si c'est du surmesure et que les mesures ont mal été prises est que cela ne convienne pas, dans ce cas il faudra exiger le remplacement à ses frais bien sûr.

Quel genre d'artisan ? parceque un artisan qui remplace des roulettes de fenêtres et qi installe aussi des caméras, j'en connais pas beaucoup.

Mais oui faites un autre devis mais cette fois ne le signer pas, bien entendu si l'écart est beaucoup trop élevé avec le premier (on va dire le quadruple),

Vous pourrez déposer plainte pour abus de faiblesse ou escroquerie.

Faut bien lui faire comprendre qu'il ne faut jamais signer un devis avant de s'être accordé un temps de réflexion, en règle générale, ne jamais rien signer quand quelqu'un passe chez vous, quelque soit sa profession réelle ou supposée.

Par Joannawal

Merci pour votre réponse.

Il s'agit d'un revendeur agréé par un concepteur de produits domotiques. C'est via cette grande marque que ma mère est entrée en contact avec lui.

Par Moidu60

Caméra de surveillance anti-vol ou de surveillance de la personne âgée ?

Par Joannawal

Merci pour votre réponse.

Il s'agit d'un revendeur agréé par un concepteur de produits domotiques. C'est via cette grande marque que ma mère est entrée en contact avec lui.

Par Joannawal

De surveillance de la maison (anti intrusion).

Même si le devis précise que le paiement du solde sera par chèque au poseur, ma mère peut-elle payer par virement après départ du poseur pour prendre le temps de constater l'efficacité des travaux ?